

règles définies par le code du travail dès lors qu'il est employé dans les laboratoires chimiques ou engagé dans des campagnes d'expérimentation.

Le personnel féminin choisissant de servir dans le domaine NBC doit, lors de son recrutement, recevoir une information sur les dangers encourus en cas de grossesse pendant un engagement opérationnel afin que cet emploi soit choisi en toute connaissance de cause.

Ce document d'information, visé par les candidates à l'engagement, est diffusé sous timbre du CDNBC.

Il est conservé dans le dossier administratif de l'intéressée.

6. TEXTE ABROGÉ.

L'instruction n° 686/DEF/EMAT/PRH/DS-3350/DEF/COFAT/EDNBC du 02 mai 2000 relative au domaine de spécialités défense nucléaire, biologique et chimique et à la formation individuelle de spécialités du personnel militaire de carrière, sous contrat, volontaire ou de réserve de ce domaine est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, sous-chef d'état-major organisation-ressources humaines,

Louis DUBOURDIEU.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau planification des ressources humaines.*

INSTRUCTION N° 539/DEF/EMAT/PRH/DS modifiant l'instruction n° 1276/DEF/EMAT/PRH/DS du 15 octobre 2002 (BOC, p. 7469 ; BOEM 311-0) fixant les conditions de candidatures et les modalités pratiques d'organisation et de déroulement des concours, stages et examens en vue du recrutement des chefs de musique militaire, des chefs de musique des armées et des sous-chefs de musique.

Du 10 juillet 2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 4 1 9 J

Mot(s) clef(s) : MUSIQUE MILITAIRE — CHEF — SOUS-CHEF

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 311-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP 24, 2006, texte 13.

L'instruction n° 1276/DEF/EMAT/PRH/DS du 15 octobre 2002 est modifiée comme suit :

Dans les points 1.3.3.3.5 (dernier alinéa), 1.3.7.1.3, 2.3.3.4 (dernier alinéa), 2.3.7.1.3, 3.3.3.3.5 (dernier alinéa) et 3.3.7.1.3, changer les mots suivants :

Au lieu de : « (chef d'état-major de l'armée de terre) » ;

Lire :

« (commandant de la formation de l'armée de terre) ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, sous-chef d'état-major organisation-ressources humaines,

Louis DUBOURDIEU.